



Rémunérations : bilan à SCE

Négo sur les salaires : le régime « pain sec » va-t-il se poursuivre en 2015?

20 février 2015

La Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires (NAO) va débuter dans les prochaines semaines pour l'UES Orange. La CFE-CGC n'a pas signé l'accord 2014, estimant qu'il était opaque, injuste et parce que la majorité des personnels allait perdre du pouvoir d'achat. Le bilan de l'application de cet accord présenté par la Direction sur le seul périmètre SCE confirme nos prévisions !

■ En 2014, des mesures individuelles... mais pas pour tout le monde !

Alors que l'accord 2014 marquait le retour de l'individualisation des salaires, sur SCE **68% des cadres n'ont pas eu d'augmentation individuelle** ! Compte tenu des budgets disponibles et du ressenti des personnels, ce n'est pas une surprise.

Pire : ce sont les cadres les moins payés - les Dbis - qui sont les plus défavorisés, avec 71% des salariés sans mesure individuelle, pénalité qui vient s'ajouter au fait que, pour eux, il n'existe pas de minima salariaux.

■ Mesure GPEC : arbitraire et inégale

L'accord prévoyait une enveloppe spécifique « Emploi et compétences » - dite mesure GPEC - hors promotion.

Non seulement le budget n'a pas été entièrement consommé, mais ce sont les cadres G qui en ont bénéficié le plus, avec une augmentation moyenne de 5% contre 3,4% pour les Dbis, encore une fois les plus mal lotis.

■ Zoom sur les promotions

Le budget promotion - réduit en 2014 - n'a même pas été distribué en totalité. Le taux de féminisation des promotions est de 52% contre un taux de féminisation des équipes de 38% à SCE, un point positif qui vient corriger les inégalités.

Mais ces chiffres mériteraient d'être ventilés par sous-groupe pour nous permettre de vérifier qu'il ne s'agit pas une fois encore de privilégier les seuls cadres supérieurs.

■ Et pour les personnels dé-positionnés ?

La CFE CGC note que la DRH a utilisé l'enveloppe spécifique relative aux écarts de salaire F/H pour 58 femmes cadres en 2014. C'est encourageant car en 2013, l'enveloppe de l'UES Orange n'avait pas été entièrement consommée. La CFE-CGC a rappelé les **voies de recours** possibles pour les écarts salariaux : contactez vos Délégués du Personnel.

Il reste des interrogations sur le dé-positionnement salarial de jeunes cadres dont le salaire n'atteindrait pas les minima légaux : des explications ont été demandées à la Direction, et nous y veillerons à l'avenir.

La CFE-CGC revendique

Plus que jamais, alors que la Direction préfère régaler les actionnaires plutôt que de rétribuer le travail des personnels, nous maintiendrons nos revendications :

- ➔ maintien du pouvoir d'achat
- ➔ des augmentations collectives qui profitent à tous les personnels
- ➔ un accord transparent et sans « saupoudrages » multiples

Vos correspondants CFE-CGC de SCE

Rémy FONTAINE – 06 74 88 07 75

Georges BEAUVAIS – 06 84 80 76 09

Tous vos contacts CFE-CGC Orange

bit.ly/annuaireCFECCG

 <https://www.facebook.com/cfecgc.orange>

 <https://twitter.com/CFECCGOrange>

Employés, maîtrises, cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-orange.org

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications

- nos lettres :
- Comprendre & Agir
 - Épargne & actionariat salariés
- pour vous abonner gratuitement : bit.ly/abtCFE-CGC
- nos blogs :
- www.telecoms-media-pouvoir.net
 - www.adeas.org

Tout ce que la Direction vous tait est sur le web CFE-CGC

■ Retrouvez l'actualité du Groupe Orange et de nos partenaires sur www.cfecgc-orange.org

Pour nous emmener partout avec vous, vous pouvez télécharger nos applications mobiles ou flasher le code pour vous connecter au site via votre navigateur mobile :



appli iPhone



appli Android



site web

■ Abonnez-vous gratuitement

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

Pour recevoir nos publications par mail, compléter le coupon ci-dessous et (au choix) : **Vous pouvez aussi :**

- ➔ le faxer au 01 40 45 51 57
- ➔ le scanner et l'envoyer par mail à info@cfecgc-orange.org
- ➔ le remettre à un représentant CFE-CGC Orange
- ➔ vous abonner en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>
- ➔ télécharger notre livret d'engagement: <http://bit.ly/livretCFE-CGC>
- ➔ adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.



Je choisis mes publications

- lettre

COMPRENDRE & AGIR

(actualité sociale du Groupe, 3 n° / an)
+ revue de presse mensuelle

- lettre

EPARGNE & ACTIONNARIAT SALARIÉS

(analyse de la stratégie,
décryptage de l'épargne salariés, 3 n° / an)
+ mails pratiques épargne salariale
+ revue de presse mensuelle

Je complète mes coordonnées

- Madame Monsieur

Prénom / Nom

Établissement (CE)

Vous pouvez recevoir nos informations sur une ou deux adresses mail.
Complétez selon votre choix :

mail pro

mail perso

téléphone mobile